



République de Guinée

Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics



AGEROUTE – Guinée S.A

- 0012

N°... /MITP/AGEROUTE/DGA/DMC/2025

Conakry le 15 JAN 2025

Avis d'appel à manifestation d'intérêt

Placée sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics (MITP) et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), l'Agence de Gestion des Routes en Guinée en abrégé « **AGEROUTE GUINEE S.A** » est chargée, de manière générale, de la mise en œuvre de tous les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien de routes, de ponts et autres ouvrages d'art ainsi que de la gestion du réseau routier classé. Elle a été créée sous forme d'Etablissement Public Administratif doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion.

Dans le cadre de la passation des marchés en accord cadre conformément à l'article 47 du code des marchés publics, l'**AGEROUTE GUINEE S.A** envisage de mettre en place une base de données des entreprises de travaux, fournitures et prestations en accord cadre pour une durée de deux (2) ans (2025-2027).

A cet effet, l'**AGEROUTE GUINEE S.A** invite les candidats potentiels à manifester leurs intérêts pour figurer dans cette base de données en fournissant des informations indiquant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour exécuter les services relevant de leur domaine d'intervention.

Pour les Entreprises de Travaux, fournir :

- *Un siège (attesté par un contrat de location, bail ou titre foncier) ;*
- *Les moyens matériels (prouvés par la carte grise ; facture d'achat et contrat de location) ;*
- *Moyens humains (la liste du personnel avec Diplôme et le CV) ;*
- *Moyens financiers (une capacité financière et/ou ligne de crédit d'un montant de cinq (5) milliards de francs guinéens).*
- *Expériences spécifiques (dans les travaux de construction de réhabilitation et d'entretien routier et ouvrages d'art au cours des dix (10) dernières années attestés) ;*
- *Agrément technique délivré par le Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises Routières (CASER) ;*
- *Les documents administratifs (RCCM, quitus fiscal et social en cours de validité, l'attestation de non faillite etc...).*

Pour les entreprises de fournitures, fournir :

- *Un siège (attesté par un contrat de location, bail ou titre foncier).*
- *Moyens humains (la liste du personnel avec Diplôme, CV et contrat de travail) ;*
- *Moyens financiers (une capacité financière et/ou ligne de crédit d'un montant d'un (1) milliard de francs guinéens).*



- *Expériences spécifiques (en fourniture de toute sorte au cours des dix (10) dernières années attestées) ;*
- *Les documents administratifs (RCCM, quitus fiscal et social en cours de validité, l'attestation de non faillite etc...).*

Pour les Bureaux d'Etudes et de Contrôle, fournir :

- *La nature des activités du candidat,*
- *Un siège (attesté par un contrat de location, bail ou titre foncier) ;*
- *Les moyens matériels (nombre de véhicule attesté par la facture d'achat ou contrat de location ; ordinateurs, logiciels d'ingénierie, le matériels topographique et laboratoire etc...)* ;
- *Moyens humains (la liste du personnel avec Diplôme et CV) ;*
- *La capacité financière (relevé de compte).*
- *Expériences spécifiques (en Etudes, contrôle et supervision de travaux routiers et ouvrages d'art en construction, réhabilitation et entretien au cours des dix (10) dernières années, attestées) ;*
- *Être reconnu par l'ACGP, être dans l'Ordre des ingénieurs et/ou architectes de Guinée est un atout,*
- *Les documents administratifs (RCCM, quitus fiscal et social en cours de validité, l'attestation de non-faillite etc...).*

Outres ces informations, les candidats ne doivent pas être concernés par un des cas d'inéligibilité prévus dans les directives des Bailleurs de Fonds ainsi que le Code des Marchés Publics de Guinée.

Une liste des candidats présélectionnés par nature de marché (travaux, fournitures et services), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'AGEROUTE-GUINEE S.A pour la première phase.

La seconde phase fera l'objet de critères de comparaison de propositions d'au moins cinq (5) entreprises par urgence, conformément à la réglementation en vigueur, ces candidats présenteront leurs propositions techniques et financières sur la base de la lettre d'invitation qui leur sera transmise par la Direction Générale de l'AGEROUTE-GUINEE S.A.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires auprès de la Direction des Marchés et Contrats de l'AGEROUTE-GUINEE S.A de 8h00 à 16h30 à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français et déposés sous plis fermé en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies au plus tard le 25./Fev./2025 et portés expressément la mention « **A l'Attention de Monsieur le Directeur Général, Réponse à l'appel public à manifestation d'intérêt relatif à la constitution de la base de données des fournisseurs, entrepreneurs et prestataires pour l'accord-cadre 2025-2027** de l'AGEROUTE GUINEE S.A, sise à la Villa 5, voir Monsieur Karifa FOFANA, Directeur des Marchés et Contrats ou Monsieur Alpha Ibrahima Diallo Chef Service Marché des Travaux. Tél : 655 77 59 56/ 628 61 94 83 Email : contact@ageroute.gov.gn / karifa.fofana@ageroute.gov.gn / alpha-ibrahima.diallo@ageroute.gov.gn

